

# DOSSIER DE MARIAGE

FICHE À REMETTRE COMPLÉTÉE LORS DU RENDEZ-VOUS DE CONSTITUTION DU DOSSIER DE MARIAGE.

**LA PRÉSENCE DES DEUX FUTUR(E)S ÉPOUX(SES) EST OBLIGATOIRE LE JOUR DU DÉPÔT DE DOSSIER.**

**LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT PAS ÊTRE TRAITÉS** LORS DU RENDEZ-VOUS DE CONSTITUTION DU DOSSIER DE MARIAGE.  
ASSUREZ-VOUS D'AVOIR AVEC VOUS TOUS LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À VOTRE DEMANDE. LA LISTE DES PIÈCES EST CONSULTABLE SUR **WWW.VILLE-PALaiseau.FR** OU AUPRÈS DE L'ÉTAT CIVIL À L'HÔTEL DE VILLE, 91 RUE DE PARIS.

## FUTUR(E) ÉPOUX(SE) :

célibataire     divorcé(e)     veuf(ve)

Nom : .....

Prénoms : .....

Domicile : .....

Décorations\* : .....

Profession : .....

E-mail : .....

Téléphone : .....

Né(e) le : .....

Lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

## FILS/FILLE DE :

Nom et Prénoms : .....

Profession : .....

Domicile : .....

Décorations\* : .....

## ET DE :

Nom et Prénoms : .....

Profession : .....

Domicile : .....

Décorations\* : .....

## FUTUR(E) ÉPOUX(SE) :

célibataire     divorcé(e)     veuf(ve)

Nom : .....

Prénoms : .....

Domicile : .....

Décorations\* : .....

Profession : .....

E-mail : .....

Téléphone : .....

Né(e) le : .....

Lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

## FILS/FILLE DE :

Nom et Prénoms : .....

Profession : .....

Domicile : .....

Décorations\* : .....

## ET DE :

Nom et Prénoms : .....

Profession : .....

Domicile : .....

Décorations\* : .....

## INFORMATIONS COMMUNES

Domicile après le mariage : .....

Contrat de mariage :  OUI     NON

Enfants commun :  OUI     NON     si oui combien : .....

Échange d'alliance :  OUI     NON

Mariage religieux :  OUI     NON

Nombre d'invités : .....

Publication dans le magazine municipal :  OUI     NON

Signatures des deux futur(e)s époux(SES) :

\* Les titulaires de décoration (distinctions honorifiques) doivent justifier de leur qualité par un document officiel.

# DOSSIER DE MARIAGE (PAGE 2)

Mariage de .....  
et de .....

## TÉMOINS

Nom : .....

Prénoms : .....

Domicile : .....

.....

Décorations\* : .....

Profession : .....

Nom : .....

Prénoms : .....

Domicile : .....

.....

Décorations\* : .....

Profession : .....

Nom : .....

Prénoms : .....

Domicile : .....

.....

Décorations\* : .....

Profession : .....

Nom : .....

Prénoms : .....

Domicile : .....

.....

Décorations\* : .....

Profession : .....

**À NOTER :** Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille suivi du nom d'épouse.

**Joindre la photocopie des pièces d'identité des témoins.**

Les témoins du mariage sont au nombre de 2 au moins et 4 au plus.  
Ils doivent être âgés de 18 ans au moins le jour de la célébration.

Les titulaires de décorations (distinctions honorifiques) doivent justifier de leur qualité par un document officiel.

Les parents d'un(e) des futur(e)s époux(ses) peuvent être témoins s'ils n'ont pas à donner leur consentement en qualité de tuteur légal.

## PIÈCES À PRODUIRE LORS DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER ORIGINALS ET PHOTOCOPIES

Chacun des futur(e)s époux(ses) doit fournir les documents suivants :

- pièce d'identité (carte d'identité, passeport, carte de séjour ou de résident)
- justificatif de domicile ou de résidence (une facture d'énergie ou de téléphone fixe de moins de 3 mois, attestation ASSEDIC, attestation CAF, attestation de carte vitale en cours de validité, avis d'imposition, taxe d'habitation, assurance habitation de l'année en cours)
- déclaration sur l'honneur de domicile
- copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois, si le service délivrant la copie se trouve en France, de moins de 6 mois, si le service délivrant la copie se trouve à l'étranger.
- certificat de notaire si un contrat de mariage est conclu

**SI UN(E) FUTUR(E) ÉPOUX(SE) EST ÉTRANGER,** il doit fournir des documents spécifiques à sa nationalité (se renseigner à la mairie).

Dans certaines situations familiales particulières (veuvage, par exemple), des pièces complémentaires peuvent être demandées.

En cas de doute, consultez la liste des pièces sur [WWW.VILLE-PALaiseau.FR](http://WWW.VILLE-PALaiseau.FR) ou à l'accueil de l'Hôtel de ville.